



# Les nouveaux modes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes

publié le 04/12/2005 - mis à jour le 18/04/2011

## Stage inter langues

### Descriptif :

Compte rendu du stage inter langues inscrit dans le cadre de la politique de rénovation de l'enseignement des langues vivantes en présence de Madame Geneviève GAILLARD, Inspectrice Générale de l'Education Nationale.

### Sommaire :

- Intervention de Madame Geneviève Gaillard
- Rentrée 2005
- Rentrée 2006
- Rentrée 2007

Lycée Joseph Desfontaines, Melle : le 14 octobre 2005

Lycée Marguerite de Valois, Angoulême : le 20 octobre 2005

En présence de

Madame Geneviève GAILLARD, Inspectrice Générale de l'Education Nationale

Ce stage, à l'attention des professeurs d'allemand, d'anglais et d'espagnol de collège et de lycée, s'inscrit dans le cadre de la politique de rénovation de l'enseignement des langues vivantes, l'objet étant de mettre l'accent sur le contexte et les enjeux de la réforme, et notamment, de réfléchir, à partir de témoignages et de contributions d'équipes d'enseignants, à la mise en place de nouveaux modes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes.

Messieurs les chefs d'établissement des lycées Marguerite de Valois à Angoulême, Joseph Desfontaines à Melle, du collège Jean Lartaut à Jarnac ont montré par leur présence et leur participation tout l'intérêt qu'ils portent à ces nouveaux dispositifs, dont l'objectif, avant tout pédagogique, vise à l'amélioration des compétences en langues chez les élèves.

C'est grâce au soutien des chefs d'établissement, à l'impulsion qu'ils donnent au travail des équipes que ces nouveaux modes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes peuvent se mettre en place.

Madame GAILLARD, Inspectrice Générale de l'Education Nationale, correspondante Langues Vivantes pour l'académie, a participé à ces deux journées. Les points qu'elle a développés lors de ses interventions sont repris, pour l'essentiel, dans ce compte rendu.

► Ont également participé à ce stage :

*Madame Marylène MILLET, IA-IPR d'espagnol, chargée de la coordination Langues Vivantes.*

*Madame Thérèse BEHROUZ, IA-IPR d'allemand*

*Madame Bernadette BERNARD, IA-IPR d'anglais*

*Monsieur Guy HOLLMAN, IA-IPR d'anglais*

*Monsieur Jean-Pierre LENAS, IEN lettres-anglais*

*Monsieur BAUDEMONT, proviseur du lycée Joseph Desfontaines, Melle*

*Monsieur CANTONI, principal du collège Jean Lartaut, Jarnac*

Des classes trop hétérogènes, des effectifs trop lourds, des élèves qui n'apprennent plus, qui s'expriment peu...  
Quel professeur n'a pas déploré ces états de fait ?

Face à des professeurs souvent déconcertés, des élèves trop souvent découragés, n'est-il pas souhaitable d'envisager un autre mode de fonctionnement ?

C'est dans cet esprit que des équipes de professeurs ont mené et mènent des expériences prenant en compte les difficultés mais surtout les acquis des élèves. La mise en œuvre des différentes étapes d'apprentissage, la reconsidération du rôle de l'enseignant et de ses pratiques pédagogiques, la prise en compte régulière de la progression de chacun constituent quelques pistes mises en avant dans les témoignages rapportés par les enseignants ci-dessous nommés, et ayant apporté leur précieuse contribution à ces journées inter langues :

Madame Christine BA, professeur d'espagnol au lycée Jean Macé à Niort : un exemple de module intensif ;

Madame CHARAMON, professeur d'anglais au lycée Joseph Desfontaines à Melle : des groupes de niveaux de compétences en classe de seconde pour une plus grande implication des élèves et une efficacité accrue des apprentissages ;

Madame Joëlle DEFALLOIS, professeur d'espagnol au lycée Marguerite de Valois à Angoulême : une expérience menée en classe de seconde avec organisation de groupes de niveaux de compétences ( fichier pdf, 12,5ko) ;

Madame Joëlle EICHELBRENNER, professeur d'anglais au collège Jean Lartaut à Jarnac : des groupes de niveaux de compétences en classe de quatrième pour une plus grande implication des élèves et une efficacité accrue des apprentissages (fichier ppt, 512,5 ko) ;

Madame Éveline SOL, professeur d'espagnol, coordonnatrice de la Banque d'outils diagnostiques mise en place par la DEP : « Développer la culture de l'évaluation pour une meilleure gestion des apprentissages ».( fichier pdf, 21,6 ko)

#### ● Intervention de Madame Geneviève Gaillard

Madame Geneviève Gaillard, Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale

Madame GAILLARD rappelle le cadre de l'expérimentation que prévoyait la note de service n° 2001-158 du 24 août 2001 (B.O. n° 31 du 30 août 2001) et en fait un bref rappel historique. La mise en place de nouveaux modes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes en lycée reposant sur une utilisation souple de l'enveloppe horaire globale est encouragée. L'expérimentation vise à faire évoluer les modalités d'organisation alors en vigueur qui, de fait, induisent une grande rigidité dans la gestion des groupes d'élèves et une hiérarchie entre les langues, sans prise en compte des niveaux de compétence des élèves. Il s'agit essentiellement de :

- ▶ rechercher une plus grande homogénéité des niveaux de compétence dans chaque groupe de langue ;
- ▶ tendre à un rapprochement progressif des niveaux de compétence dans les deux langues dont les élèves ont engagé l'étude avant d'entrer au lycée.

L'expérimentation s'étend alors, à la rentrée 2002, à un plus grand nombre d'établissements.

Les nouveaux modes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes dans les lycées d'enseignement général et technologique, lancés à titre expérimental à la rentrée 2001, font partie, à partir de la rentrée 2003, des dispositifs laissés à l'appréciation des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques.

Aujourd'hui, la place accordée à la discipline Langues Vivantes est réaffirmée ; discipline à l'honneur, elle fait l'objet de mesures tout à fait significatives, l'objectif étant l'amélioration des compétences de compréhension et d'expression orales des élèves, notamment.

Madame GAILLARD rappelle que nombre de professions requièrent aujourd'hui la maîtrise d'au moins une langue vivante. Par ailleurs, la mobilité (poursuite d'études, travail à l'étranger) nous conduit naturellement à repenser notre enseignement des langues. Le contexte y est favorable.

Cependant, les évaluations des compétences des élèves en langues vivantes ne sont, elles, guère favorables puisqu'elles nous renvoient des scores insuffisants.

Notre constant souci de l'erreur, notre tendance à l'hyper correction constituent un frein à l'expression personnelle de l'élève qui, craignant de se tromper, évite de s'exprimer. Il importe donc de ne pas constamment guetter « la faute ». Il s'agit bien d'amener nos élèves à une maîtrise satisfaisante de la langue et non au bilinguisme. Cette approche questionne le statut de l'erreur dont la gestion doit naturellement intégrer le processus d'acquisition.

D'autre part, on ne saurait trop insister sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour favoriser une exposition maximale à la langue, de penser la création d'espaces dans les établissements, en dehors du cours de langues, afin de permettre ce contact avec la chaîne sonore, la familiarisation avec le discours oral, le schéma intonatif...

De même, dans cette perspective, est-il essentiel d'entraîner l'élève à la lecture du texte long, ce qui évitera qu'il ne se « centre » exclusivement sur la langue, mais qu'il se laisse « porter » par le contenu :

« Une plus grande exposition aux langues étudiées devrait être offerte à tous notamment grâce à l'extension des dispositifs d'école ouverte qui permettraient la pratique de ces langues en dehors du temps scolaire. Circulaire n°2003-008 - BO n°5 du 30 janvier 2003 »

« L'accès dans les écoles et établissements aux outils multimédias (internet, chaînes satellites, CD - ROMs) devra être facilité et généralisé. Les salles de travail multimédia disponibles dans les établissements devraient être à cet effet dotées de logiciels d'accompagnement des apprentissages linguistiques permettant une individualisation des parcours.

Afin de faciliter l'auto - apprentissage, notamment durant les périodes à horaire allégé, il conviendra d'ouvrir aux élèves les salles multimédia durant les périodes de permanence et sur le temps périscolaire, selon des modalités à définir localement en fonction des besoins et des moyens disponibles. »

Il convient également de réhabiliter le travail de la mémoire, de favoriser l'appropriation de connaissances lexicales, notamment (on assiste à une véritable « disette » lexicale), de proposer la mise en voix de saynètes, poèmes et autres textes... Les élèves ne peuvent « dire » que s'ils disposent des outils pour s'exprimer : la mémoire doit être constamment sollicitée. L'accent mis sur les compétences ne saurait en aucun cas négliger ce qui relève des connaissances.

---

La notion de compétences partielles, idée nouvelle à laquelle il convient de réfléchir, est également soulignée : l'élève doit-il être, peut-il être, performant dans toutes les activités langagières ? Il importe de définir des priorités. Ainsi peut-on, en prenant appui sur une compétence assez bien maîtrisée, en développer une autre dont la maîtrise est insuffisante.

Se pose alors la question des groupes de niveaux qui renvoient à un dispositif figé, à la différence des groupes de compétences qui impliquent une organisation reposant sur la constitution de groupes évolutifs : projet pédagogique, entraînement et évaluation des acquis servant la dynamique du processus pour une plus grande implication des élèves et une efficacité accrue des apprentissages.

Grâce à cette nouvelle organisation qui tient compte de l'hétérogénéité des profils (ainsi, certains élèves ayant une bonne maîtrise de la production écrite peuvent présenter des lacunes en expression orale), les élèves travaillent les activités de communication langagière qu'ils ont besoin d'améliorer et ont la possibilité, en fonction de leurs progrès, de passer d'un groupe à l'autre. Il s'agit avant tout de les regrouper de la façon la plus pertinente et profitable pour eux.

Madame GAILLARD replace ensuite le dispositif concernant les nouveaux modes d'organisation de l'enseignement des langues dans le cadre du plan de rénovation des langues vivantes dont elle reprend les grandes lignes.

Les niveaux de compétence en langues vivantes des élèves des écoles, collèges et lycées sont fixés conformément à l'échelle des niveaux communs de référence qui figure dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :

« À compter de la rentrée 2005 la progression de l'apprentissage scolaire des langues vivantes se mesurera à l'aune de l'échelle des niveaux communs de référence fournie par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) publié en 2001 par le Conseil de l'Europe.

Les objectifs à atteindre ont été définis grâce à cette échelle de la façon suivante :

- ▶ A1 à la fin de l'école primaire
- ▶ B1 à la fin de la scolarité obligatoire,
- ▶ B2 à la fin des études secondaires, dans la voie générale ou professionnelle

Ces objectifs ont été retenus dans la loi organique aux lois de finance (LOLF) comme critères d'évaluation du système éducatif dans le domaine de l'enseignement des langues.

( Temps approximatif estimé pour passer d'un niveau à un autre : A1 → A2 : 100 à 125 heures – A2 → B1 : 300 à 400 heures – B1 → B2 : 500 à 600 heures)

## ● Rentrée 2005

- ▶ Création de commissions académiques des langues étrangères

Ses missions : veiller à la diversité de l'offre de langues, à la cohérence et à la continuité des parcours de langues proposés et à la diffusion de l'information sur l'offre linguistique auprès des établissements, des élus, des parents... (B.O. n° 31 du 1er septembre 2005)

- ▶ Allègement des effectifs de langue 1 en terminale des séries générales (Circulaire de rentrée du 15 avril 2005 publiée au B.O. n° 18 du 5 mai 2005). Objectif : favoriser un travail plus intensif en expression et compréhension orales.

\* Généralisation de l'enseignement de la langue vivante au cycle III.

Couvert actuellement à 99% en CM1 / CM2, l'enseignement de la langue est maintenant assuré et doit, de ce fait, être pris en compte à l'entrée au collège : on ne peut plus faire comme si l'élève n'avait suivi aucun apprentissage de la langue à l'école primaire ; il dispose de réels acquis.

- ▶ Épreuve orale de langue au concours de professeur des écoles : à partir de la session 2006, le concours de recrutement de professeur des écoles comprend, à l'admission, une épreuve orale obligatoire de langue vivante étrangère.

- ▶ Rénovation des programmes en classe de terminale.

- ▶ Mentions complémentaires pour les professeurs du 2nd degré : les lauréats de certaines sections du concours externe du CAPES et du CAPEPS pourront se voir délivrer une mention complémentaire en langue vivante étrangère, à compter de la session 2006 (conditions d'attribution : JO du 10 août 2005).

- ▶ Opérations « Ecole ouverte en langues » (circulaire de rentrée du 15 avril 2005 – B.O. n°18 du 5 mai 2005)

---

## ● Rentrée 2006

- ▶ Nouveaux programmes de l'enseignement des langues vivantes étrangères au palier 1 du collège ( B.O. Hors série du 25 août 2005).

L'accent est mis, notamment, sur l'approche actionnelle : la langue est un instrument qui intervient dans la réalisation de la plupart des tâches sociales : il s'agit à la fois de mener à bien un projet, d'atteindre un objectif, de résoudre un problème ... Les compétences linguistiques (grammaticales, lexicales, phonologiques) et culturelles doivent être mises au service de la réalisation de tâches et non être considérées comme des fins en elles-mêmes. Les activités orales de compréhension et d'expression sont prioritaires ; il importe d'impliquer l'élève dans des situations de

communication motivées et motivantes (Se reporter au Préambule commun).

- ▶ Extension du programme d'allégement en terminale LV1 pour les séries technologiques.
  - ▶ Evaluation des compétences orales des élèves au baccalauréat STG (session 2007) : les épreuves obligatoires de LV1 et de LV2 de la série STG comporteront désormais une évaluation de la compréhension de l'oral et de l'expression orale ( Arrêté du 29 juillet 2005 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique – B.O. n°31 du 1er septembre 2005).
- 

## ● Rentrée 2007

- ▶ A l'école primaire : début de l'apprentissage de la langue vivante en CE1.
  - ▶ Au collège : début de l'apprentissage de la seconde langue vivante en 5ème
  - ▶ Des certifications attestant le niveau atteint en langues (la possibilité d'une certification calée sur le CECRL sera offerte aux élèves au cours de leur scolarité B.O. n°31 du 1er septembre 2005).
- 

*Madame GAILLARD apporte des réponses et des précisions pendant les échanges qui s'établissent à l'issue de son intervention. Qu'elle soit très sincèrement remerciée pour sa participation à ces deux journées de stage académique.*

---



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.